République Française

Département du Rhône

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Procès-Verbal

SEANCE du 19 mai 2022
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2022
Compte rendu affiché le 24 mai 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Madame Isabelle LOTISSIER
Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, BONNET Fabrice, DELORME Marie-Joëlle, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.
Membres excusés : Gwendoline CHALON (pouvoir à Marielle SERAILLE), Roger MAZARD, Alain GIRAUD (pouvoir à Marc LOTISSIER), Thierry LOISON (pouvoir à Odile VERMARE)
Membre démissionnaire : SOLEYMIEUX Géraldine.

Monsieur le Maire lit un courrier de Madame Géraldine SOLEYMIEUX qui souhaite démissionner de son poste de conseillère municipale car ayant pris un nouvel emploi elle n'arrive plus à concilier vie professionnelle, vie familiale et engagement local. Monsieur le Maire évoque leur long entretien et ses regrets de ce départ au vu de son engagement et notamment pour les questions environnementales.
Il précise que Monsieur Gilles RAYNARD (suivant sur la liste pour les élections municipales) a accepté le poste et pourra prendre ses fonctions lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Désignation du Bureau d'Etudes pour étude de faisabilité pour la conception-réalisation d'une production d'énergie renouvelable à partir de géothermie, pour chauffer la Mairie et le Restaurant d'enfants (projet « Power Road »),**

Monsieur le Maire rappelle le projet POWER Road présenté par Roger MAZARD lors d'un précédent conseil municipal. Il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité avant les travaux. Il donne lecture des questions des conseillers, transmises par Monsieur Roger MAZARD aux concepteurs du projet :
Au sujet de la nature de sous-sol granitique et le rendement thermique : Pas de problème et plutôt favorable aux captages de chaleur.
Pour la pompe de chaleur, la durée de vie est de 20 à 25 ans (coût de 35 000 €) et c'est le seul équipement qui sera à renouveler.
Le coût annuel maintenance sera de 1 000 à 2000 € par an.
Pour la résistance de l'écran thermique sous l'enrobé au passage régulier des poids lourds, cars scolaires. Des essais ont été effectués sur une voirie test avec le passage intensif de poids-lourds et aucune déformation et aucun changement de comportement de la structure n'ont été notés.
Pour la résistance au gel et de la récupération des calories dans le sol : le fluide utilisé est non nocif et bénéficie de tous les agréments nécessaires et il permet de protéger l'installation du gel.
Monsieur le Maire expose que suite à une nouvelle rencontre avec les concepteurs de ce projet et les réponses apportées, il pense que ce projet est sérieux et que l'avancée de terme environnemental par rapport au fuel et au gaz utilisés actuellement, sera importante pour la Commune. Il présente les deux offres de bureau d'études suite à consultation pour l'étude de faisabilité :
ANTHA Groupe : 34 200.00 euros HT
GINGER : 34 830.00 euros HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du bureau d'études par un vote : l'offre d'ANTHEA Groupe retenue (Oui : 17 dont 3 pouvoirs- non : 0- Abstention : 0)
Monsieur le Maire précise que l'ADEME subventionne cette étude à hauteur de 70 %.
Suite à la question de Monsieur Marc LOTISSIER d'ajouter des bâtiments situés dans le secteur (Eglise, Collège), Monsieur le Maire évoque des études complémentaires nécessaires et une installation plus puissante.

- **Tarif des droits de place du marché forain - aménagement sécurité et signalétique du marché,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile VERMARE qui expose que les tarifs du marché forain n'ont pas évolué depuis 2001. Elle fait un tour d'horizon des tarifs des autres communes organisant un marché forain comme Saint Symphorien sur Coise, Sainte Foy L'Argentière. Les prix au mètre linéaire sont plus élevés que ceux de notre commune, mais les disparités sont nombreuses : paiement ou pas des accès à l'électricité, tarifs différents ou pas pour les abonnés...Elle présente les propositions de la commission avec une augmentation des tarifs de 0.27 € le ml à 0.50 € le ml.
Monsieur le Maire intervient et fait remarquer que notre marché est dynamique et le meilleur marché du secteur en terme d'attractivité et cela notamment grâce aux marchés aux veaux et fermier.
Le débat s'engage sur les différents tarifs proposés.
Monsieur Le maire souhaite valider ces tarifs en Conseil Municipal puis le présenter à la Commission du marché forain. Il propose une application au 1er juillet 2022 des nouveaux tarifs, puis chaque année au 1er juillet 2022, il faudra voter une augmentation.
Monsieur le Maire propose au vote les tarifs suivants :
0.50 € ml pour abonnés (avec un minimum de 3 ml soit 1.50 €)
0.75 ml pour non abonnés (avec un minimum de 3 ml soit 2.25 €)
Pour l'accès aux bornes d'électricité : 20 € par trimestre – 2 euros par jour pour les non abonnés.
Le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote (Oui : 17 dont 3 pouvoirs- non : 0- Abstention : 0).

Madame Odile VERMARE présente les travaux de la commission pour des aménagements de sécurité et la pose de signalétique pour le marché forain et fermier. Des potelets amovibles seront installés Avenue des 4 Cantons (trois potelets amovibles avec des réservations au sol à deux endroits différents afin de pouvoir agrandir le marché en cas de demande), rue des Services pour bloquer l'accès à la place Neuve et la rue de Lyon, Montée du Quai, Rue de l'Eglise, Rue Cour Denis, Place du Plâtre (pour le samedi) mais aussi des barrières (Giratoire Croix Blanche, rue Cour Denis...). Elles pourront servir pour d'autres occasions : fête des classes...
Monsieur le Maire propose une signalisation fixe pour interdire le stationnement pour raison de marché (Place du Plâtre, Place Neuve...) et une mise en place au 1er juillet 2022.

- **Cinquantenaire du marché aux veaux naissants du 3 octobre 2022,**

Monsieur Ludovic CARRET et Monsieur Fabrice BONNET prenne la parole afin de présenter l'organisation de cette manifestation et le travail réalisé avec la Confrérie de la Tête de Veau pour les repas.
Le but est que tous les acteurs du marché participent (apporteurs, négociants, bénévoles, élus...). Des andouillettes seront servies dès 8h30 afin de permettre aux acheteurs de participer car ils repartent rapidement du marché pour aller à Saint Etienne.
Après le marché et un temps de discours, un apéritif sera offert par l'association pour la promotion du marché aux veaux. Le repas sera servi à la salle polyvalente en collaboration avec la Confrérie de la Tête de Veau (sur réservation). Ils rendent également compte de leur rencontre avec un prestataire pour la réalisation d'un film pour la promotion du marché.
Désormais des réunions régulières vont avoir lieu pour la mise en place de la manifestation, les invitations, la communication...
Monsieur Le Maire souhaite mettre l'accent sur cet évènement car le marché doit être soutenu.

Il faut mobiliser le monde agricole et les élus autour de cette promotion. Il faudra mettre en avant l'ancienneté des marchés à Saint Laurent de Chamousset et reprendre toute l'histoire du marché. Il faut se donner les moyens pour que cet évènement soit d'importance et voir avec des partenaires pour le financement en plus d'une subvention communale. Il évoque son intervention sur ce point en bureau de CCMDL et sa demande de soutien et de promotion du marché au veau, secteur d'activité d'importance capitale pour le monde agricole. Il faudra que la CCMDL finance de la communication.
Pour le repas à la salle polyvalente, il détaille le menu proposé par le restaurant RIVOLLIER pour 25 euros et propose quelques modifications afin de promouvoir les produits et la gastronomie locale.
La boisson sera commandée localement.
Pour le film, il aura comme contenu, la présentation de la Commune de Saint Laurent, l'histoire du marché et son évolution, des interviews dynamiques d'agriculteurs et apporteurs sur la plus-value représentée par une vente au marché. Pour le budget : communication (tracts, affiches…), apéritif, repas (base de 250 repas servis et 210 payants) et boissons : 11 165 euros de dépenses. Il faut trouver des financeurs (Monsieur le Maire s'en charge) et avoir une discussion au sein du Conseil Municipal sur la participation de la Commune.

- **Validation du RIFSEEP,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il comprend deux parts :
• l'IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste.
• le CIA : Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.
Le RIFSEEP a vocation :
• À s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou filières,
• À remplacer progressivement toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
Le montant de chaque prime sera défini par arrêté du maire.
Les montants individuels de l'IFSE sont proratisés en fonction du temps de travail, en application des critères de fonctions.
Les montants individuels du CIA sont proratisés en fonction du temps de travail, au vu des critères d'entretien professionnel.
Les objectifs poursuivis par exemple :
• Revaloriser la rémunération des agents de catégorie C
• Responsabiliser les encadrants
• Réduire les disparités entre agents assurant les mêmes fonctions
• Utiliser un levier de valorisation professionnelle en incluant une part variable de l'entretien professionnel.
Après avoir pris connaissance de ce dossier validé en Comité Technique, le Conseil Municipal valide la délibération présentée.

- **Attribution du marché de travaux du Centre Technique Municipal (CTM),**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation de ce dossier. Il précise que suite à la réception des premières offres des entreprises, une phase de négociation a été engagée afin de respecter le budget alloué. Il a souhaité que des entreprises locales réalisent les travaux.
Monsieur Yvan SIMON expose que l'analyse des offres a été effectuées par le Cabinet CYRCEE-OXYRIA (avec les critères suivants : prix 40 % et valeur technique 60%). Et les négociations ont été difficiles à cause de l'augmentation des prix des matériaux.

		Entreprise retenue	Montant de l'offre HT
Lot n°1	GROS OEUVRE-FACADES	SOROC	228 000.00 €
Lot n°2	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SAS BATIBOIS	169 150.84 €
Lot n°3	MENUISERIES INTERIEURES EXTERIEURES	SMC JOURNET	33 862.00 €
Lot n°4	PLATRERIE PEINTURE	SERAILLE	56 291.16 €
Lot n°5	CARRELAGE FAIENCE	AL'L FLOR	18 000.00 €
Lot n°6	PLOMBERIE SANITAIRES	SARL RAYNARD	10 000.00 €
Lot n°7	ELECTRICITE CHAUFFAGE	SAS EGDB	57 876.30 €
Lot n°8	SERRURERIE PORTES SECTIONNELLES	DENJEAN	54 519.00 €
Lot n°9	TERRASSSEMENT VRD	PERRET	260 998.01 €
Lot n°10	SOLS SOUPLES	COURBIERE	5 675.87 €
TOTAL HT			**894 373.18 €**

Madame Marielle SERRAILLE sort de la salle.
Monsieur le Maire souligne les très belles négociations obtenues et les efforts consentis par les entreprises (Montant total des offres de 925 659,87 € HT avant négociations, montant ramené à 894 373.18 € HT). L'estimation des travaux était de 900 691.68 € HT.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation de ces offres pour un montant de 894 373.18 € HT. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide ce marché de travaux par un vote (Oui : 16 dont 3 pouvoirs- Non : 0 –Abstention : 0).
Madame Marielle SERAILLE revient en séance.
Monsieur Yvan SIMON annonce un démarrage des travaux en septembre 2022.
Monsieur le Maire précise que deux subventions ont été obtenues pour ce chantier et que l'actuel local technique sera très prochainement mis en vente et qu'un dossier de subvention a été déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la salle associative.

- **Convention RASED 2022,**

Monsieur le Maire expose que 19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés pour leur école publique en 2022. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'inspection de l'Education Nationale à hauteur de 3 000 €. Afin de simplifier la gestion du RASED, la commune de Saint Martin en Haut verse l'intégralité de la subvention au RASED et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique. Le montant dû par la Commune de Saint Laurent de Chamousset sera de 160,10 €. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide cette convention.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués :
Madame Isabelle LOTISSIER présente le travail de commission vie associative pour les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle pluriactivités :
Salle polyvalente :
Salle annexe en journée pour AG (hors association de la commune) ou réception : 120 €.
Salle des sports journée pour AG (hors association de la commune) ou réception : 180 €.
Salle annexe ou salle des sports pour AG association communale : gratuit.
Ensemble des 2 salles journée pour AG ou réception : 250 €.
Salle annexe week-end accès cuisine + frigo mais sans cuisson : 210 €, 160 € employés communaux.
Salle annexe week-end cuisine complète : 300 €, 220 € employés communaux.
Salle des sports week-end (manifestations associations...) : 270 €, 400 € bals.
Ensemble des 2 salles week-end (avec accès cuisine avec cuisson) : 350 €.
Ensemble des 2 salles pour fête des classes avec cuisine complète : 180 €

Pose du sol par les employés communaux : 175 €.
Stage en journée salle des sports ou salle annexe : 75 € par jour.
Stage en journée salle annexe + vidéo projecteur : 75 € +30 € par jour.
Salle pluriactivités : Stages sportifs : 75 € journée, 300 € la semaine, 500 € les quinze jours.
Nettoyage 50 € / heure pour toutes les salles et caution : 1000 €
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation de ces tarifs. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide les tarifs présentés (Oui : 17 dont 3 pouvoirs- Non : 0 –Abstention : 0).

Elle rend compte de la journée plantation avec 9 bénévoles et les employés communaux.
Pour le Marché aux fleurs, Monsieur le Maire intervient et souhaite une organisation différente avec plus d'exposants. Madame Isabelle LOTISSIER expose que le marché du lundi matin est donné comme argument pour ne pas venir le dimanche. Peut-être faut-il changer de jour ? Les exposants présents ont bien vendu. Sandrine BOINON propose une animation et un lien avec le vide grenier.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte du dernier Comité directeur du Restaurant Scolaire avec des retours plutôt favorables des utilisateurs et un souhait d'utiliser de plus en plus de produits locaux. La salle Boiron est appréciée pour les plus petits. Elle annonce aussi le départ en retraite de Madame Colette VIAL.
Elle présente la rencontre entre les membres du CCAS et toutes les structures à vocation sociale du secteur afin d'avoir un échange sur leurs travails et leurs investissements auprès des plus démunis ou des personnes en difficultés.

Monsieur Ludovic CARRET fait le point sur les travaux de la salle polyvalente.

Monsieur Yvan SIMON intervient sur la fin des travaux de la rue Grange Thival. Madame Isabelle LOTISSIER intervient pour la gestion des massifs.
Il rend compte de la réunion avec les personnes publiques associées pour le futur PLU. Elle a été très positive dans l'ensemble mais il va falloir se justifier sur plusieurs points afin d'éviter les potentiels recours de l'Etat. Il y a aussi un point délicat : la réservation pour le futur lycée car le projet n'est pas assez avancé. Cette zone sera donc à retirer du projet pour éviter le recours (si une opportunité se présente, il suffira de modifier le PLU). Il y a aussi un recours gracieux à déposer pour faire annuler la demande d'étude environnementale.
Il revient aussi sur les soucis des nuisances sonores liées du centre de tir. L'étude a été présentée aux riverains et à l'association. Des travaux sont à réaliser pour atténuer les bruits entendus par les riverains d'un montant estimé de 36 000 euros au niveau du pas de tir. Il a été proposé de mettre en place des plages horaires et des armes utilisées par arrêté municipal, dans un premier temps.
Pour les travaux à entreprendre, ils sont en cours d'analyse et un dossier de demande de subvention pourra être déposé auprès de l'ANS. De son côté, l'association demande une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte de l'activité du marché avec la venue de deux nouveaux apporteurs. Monsieur le Maire pense qu'il y a un potentiel de veaux à récupérer même s'il y en a moins. Le problème c'est que les achats à la ferme prennent pour base les cotations du marché aux veaux.

Madame Odile VERMARE rend compte de l'assemblée générale de M'ton marché et présente l'animation du marché forain de Pentecôte avec l'organisation d'une tombola.

Madame Sandrine BOINON expose que la commission communication travaille actuellement sur des liens entre les différents outils de communication communaux.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir compléter la délibération prise pour la cession du bâtiment d'un Brin de Folie car étant absent il ne pourra pas signer la promesse de vente. Monsieur Yvan SIMON est chargé de représenter Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire présente une demande de financement par la Commune du vin honneur de la fête des classes. Après débat en réunion d'adjoints et au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 400 euros à la Classe en 2. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
Monsieur Yves PERALDO intervient au sujet de demande d'un administré au sujet d'un espace d'affichage et pour des informations au sujet des antennes 5G sur la commune.
Marc LOTISSIER rend compte d'une réunion urbanisme de la CCMDL au sujet du SCOT. Et demande la réactivation du dispositif de participation citoyenne.
Monsieur Yvan SIMON intervient pour informer le Conseil Municipal du sous-effectif actuel au sein des services techniques et de la recherche de personnes compétentes pour un renfort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Pierre VARLIETTE